

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Cannabidiol

N° d'article

06243000

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Repr. 2 H361fd

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

#### **Conseils de prudence**

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

P330

Rincer la bouche.

P501.3

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient  
 2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)

**2.3. Autres dangers**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Composants dangereux**

**2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**

No. CAS 13956-29-1

No. EINECS 689-176-3

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Repr. 2 H361fd

ATE orale 5.63 mg/kg

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

**En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Eviter la formation de poussières.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510 13

Classe de stockage (Suisse) 11/13

Des matières solides non combustibles

Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Veiller à une ventilation adéquate. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition.

**Protection respiratoire - Note**

Masque anti-poussières

**Protection des mains**

Gants de protection

**Protection des yeux**

Lunettes de protection

**Protection du corps**

Vêtement de protection

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

solide

**Couleur**

blanc à légèrement jaunâtre

**Odeur**

inodore

**Point de fusion**

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

Valeur 62 à 65 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**Valeur 418.9 à 508.9 °C  
Pression 1013 mbar**Point d'éclair**

Valeur 183 à 229.6 °C

**solubilité(s)**éthanol  
Valeur env. 36 g/l**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**pOW 126000 à 214000  
0 0**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque difficilement soluble

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Protéger de l'action de la lumière.

**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts, acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques, Oxyde et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 5.63 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**Espèces Être humain  
TDLO 5.63 mg/kg**2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**Espèces souris  
DL50 > 750 mg/kg**2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

Espèces

DL50

Singe

&gt; 300

mg/kg

**2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**

Espèces

DL50

Être humain

&gt; 20

mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée**

évaluation

légèrement irritant

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation

effet irritant possible

**Toxicité reproductrice (Composants)****2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**

Voie d'exposition

orale

Espèces

souris

Dose

50 mg/kg

évaluation

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires. En cas d'ingestion: momissement. haut-le cœur

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Aucun données connues.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

N'est disponible

**Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

pOW	126000	à	214000
	0		0

**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**

**2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol (Cannabidiol)**

pOW	126000	à	214000
	0		0

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

même.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial: Cannabidiol

Numéro de la matière: 062430

Version: 7 / CH

Date de révision: 28.01.2025

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 28.01.25

**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Repr. 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.